

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt- huit mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/03/2023

26 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM., LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes LABBAY Catherine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : Mme COUDURIER Françoise à M. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, MADELON Caroline à Mme HERRAULT Françoise, YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel, LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves,

03 Absents : MM. BILLON Pierre, PEYSSONNERIE Daniel, PICHE Barthélémy.

OBJET : RENOVATION EXTENSION DU LOCAL ADO DES SALAMANDRES (Pont de Beauvoisin)

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

Le projet est rappelé à l'Assemblée :

Le service Jeunesse de la communauté de communes Val Guiers accueille les adolescents du territoire sur deux sites à St Genix les Villages et Pont de Beauvoisin.

Les deux locaux sont très vétustes doivent faire l'objet de restructuration plus ou moins lourde. Concernant le local de St Genix les Villages, le conseil communautaire a décidé de construire un nouveau bâtiment dans le secteur du collège de La Forêt sur une parcelle cédée par l'OPAC de la Savoie.

Le local de Pont de Beauvoisin, ne présente pas les mêmes défaillances que celui de St Genix les Villages. Le projet consiste en son agrandissement de 45,10 m² (58,11 m² actuellement) pour rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites et créer des espaces supplémentaires pour développer notamment des activités numériques.

Il est prévu des travaux d'isolation (remplacement des fenêtres notamment), d'électricité (mise aux normes et luminaires moins énergivores), de mise en accessibilité, d'acoustique et de traitement des façades pour harmoniser l'existant à la partie à construire.

Un préau est également envisagé pour favoriser le développement d'activités en extérieur par tous les temps.

A ce stade des chiffrages le budget prévisionnel pour ce programme est de **300 445 euros HT** ventilés comme suit :

- Etudes, MO, (...) pour **40 000,00 euros HT** ;
- Travaux pour **260 445,00 euros HT**,

Le plan de financement prévisionnel (mis à jour) est présenté à l'Assemblée :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT	(%)
ETAT (DETR / DSIL) - Accordé	100 000 €	30 %
CAF	10 000 €	20 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	73 609 €	20 %
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	183 609 €	(80 % maximum)
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	116 836 €	%
TOTAL HT	300 445,00 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel mis à jour faisant apparaître des participations prévisionnelles de l'Etat, de la CAF et du Département de la Savoie ;
- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CC Val Guiers ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/04/2023,
Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN